

# La Route Droite

Périodique de l'association Vigi-Sectes



L'autre dieu de l'Islam [2/3]

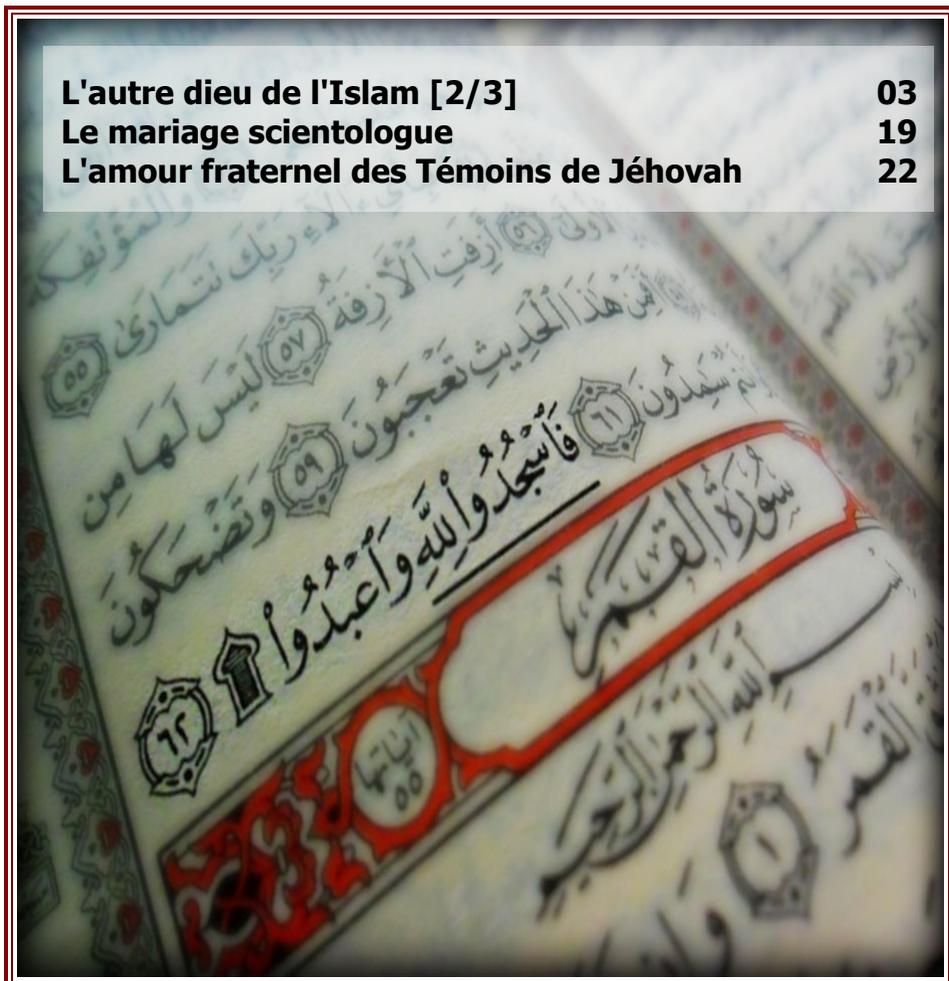
03

Le mariage scientologue

19

L'amour fraternel des Témoins de Jéhovah

22



## Vigi-Sectes

Association chrétienne internationale  
d'Information sur les sectes et les mouvements religieux



Siège social à Strasbourg

CCP : Vigi-Sectes, Strasbourg 2456 31A

Site internet : [www.vigi-sectes.org](http://www.vigi-sectes.org)

Contact : [info@vigi-sectes.org](mailto:info@vigi-sectes.org)

### La Route Droite

imprimée le 2015-04-24 16:41

Rédacteur en chef

Éric Podico

3 Chemin du Foiset

F-74200 Anthy-sur-Léman

*Et lorsque Dieu introduit de nouveau dans le monde le premier-né, il dit: **Que tous les anges de Dieu l'adorent!***

*La Bible – Hébreux 1:6*

### Crédit photos

p. 01 Coran, page de garde

P. 03 Crèche

p. 07 visage non représenté

p. 08 Tourner le dos au temple

p. 10 Mariage temporaire

p. 22 Typhon aux Philippines

[commons.wikimedia.org/wiki/File:Surat\\_An-Najm.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Surat_An-Najm.jpg)

[en.wikipedia.org/wiki/Nativity\\_scene](https://en.wikipedia.org/wiki/Nativity_scene)

[commons.wikimedia.org/wiki/File:Siyer-i\\_Nebi\\_298a.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Siyer-i_Nebi_298a.jpg)

[lovelymemoir.blogspot.com](http://lovelymemoir.blogspot.com)

[wawasanislam.com/konsultasi/bagaimana-cara-meresmikan-nikah-siri/](http://wawasanislam.com/konsultasi/bagaimana-cara-meresmikan-nikah-siri/)

[volunteeringabroadblog.wordpress.com](http://volunteeringabroadblog.wordpress.com)



### Abonnements

Bulletin chrétien trimestriel d'information sur les mouvements sectaires et les déviations doctrinales. Abonnement 1 an (4 n°s) Normal 10€/ De soutien :15€ .

**A l'ordre de Vigi-Sectes** : CCP N° 02 456 31 A 036 –

IBAN :FR50 2004 1010 1502 4563 1A03 634 – BIC : PSSTFRPPSTR

Les abonnés en cours d'année, recevront les 4 numéros

Tout en souscrivant généralement au contenu des articles publiés, la rédaction laisse à leurs auteurs la responsabilité des opinions émises. De même, l'auteur d'un article ne s'engage pas à souscrire à tout ce qui est exprimé dans "La Route Droite. »

## Éditorial

Noël : Le Christ est dans la crèche, et les rois mages l'adorent !

*Quand ils aperçurent l'étoile, ils furent saisis d'une très grande joie. Ils entrèrent dans la maison, virent le petit enfant avec Marie, sa mère, se prosternèrent et l'adorèrent ; ils ouvrirent ensuite leurs trésors, et lui offrirent en présent de l'or, de l'encens et de la myrrhe (Matthieu 2:10-11)*

Même si Christ n'était certainement plus dans la crèche comme le montrent les représentations traditionnelles, il a vraiment été adoré par ces rois venus de loin, comme Roi (de l'or), sacrificateur éternel (l'encens) et victime propitiatoire (myrrhe).

Voilà ce qui dérange autant nos amis Témoins de Jéhovah, que nos amis musulmans. Pour ces derniers, nous sommes des « associateurs ». Le dernier verset coranique de la sourate An-Najm, annonce le message du « vrai monothéisme » et rejette la religion chrétienne considérée comme idolâtre.

Prosternez-vous donc à Allah et adorez-Le. (S.53:62)

- Pour remettre en cause ce « monothéisme » coranique, nous allons continuer notre étude<sup>1</sup> sur la déification de Mahomet.
- Ensuite, nous considérerons la « charité chrétienne » des Témoins de Jéhovah pour les victimes du Typhon aux Philippines.
- Continuant sur la lancée du « mariage pour tous » de 2013, nous verrons qu'on peut désormais se marier partout, y compris dans l' « Église de la Scientologie ».

Rappelons enfin que ce périodique se veut critique<sup>2</sup> envers des idéologies trompeuses, mais dans l'amour de la vérité et du prochain.

*... La Parole « a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire ... ».*

<sup>1</sup> La page de couverture montre une belle représentation du verset coranique ci-dessus. Pour le début de cette étude en 3 parties, voir notre numéro double précédent RD 2013-02/03.

<sup>2</sup> Comme le signale Claude Hagège, ex-chercheur au CNRS et directeur d'études linguistiques, maintenant professeur titulaire de la chair linguistique au Collège de France, « **Le monde contemporain paraît aujourd'hui figé dans un mode de pensée caractérisé par un consensus mou qui donne congé à l'esprit critique.** » (Campus Uni. Genève n.115)



# L'autre dieu de l'Islam

[ Partie 2/4 ]

Par Sam Shamoun et Jochen Katz  
traduction libre et notes de Vigi-Sectes

## Analyse de la déification coranique implicite de Mahomet<sup>3</sup>

Malgré la position explicite et catégorique du Coran, montrant que Mahomet était un mortel, faible, fragile, faillible, pécheur (cf. RD2013-02/03), mais il y a aussi d'autres versets ayant pu servir d'assise à la déification de Mahomet. Le Coran attribue au Messenger d'Allah des qualités spécifiques et fait certaines affirmations qui furent plus tard mises en avant par certains musulmans afin de justifier leur dévotion et leur adoration.

Voici un exemple de passage apparemment bénin affirmant que Mahomet était **le premier musulman**:

Dis: «En vérité, ma Salât (mes prières), mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, **et je suis le premier** à me soumettre (**musulman**). » S. 6:162-163.<sup>4</sup>

C'est cette sourate qui sert de base à l'affirmation tardive de Mahomet comme le premier prophète:

Allah dit: « Et je t'ai pris pour moi comme mon bien-aimé et ami intime. » Le narrateur dit: Il est écrit dans la Torah : Habibullah 'Bien-aimé d'Allah'. Je t'ai envoyé à tout peuple sans exception, comme porteur de bonnes nouvelles et avertisseur.

J'ai élargi ton sein pour toi<sup>5</sup>, t'ai soulagé de ton fardeau et ai exalté ton nom de sorte que je ne sois pas mentionné sans que tu ne le sois avec moi. <sup>6</sup>

J'ai fait de ta communauté la meilleure des communautés n'ayant ja-

<sup>3</sup> Bien que les musulmans francophone l'appellent en général Mohammad ou Muhammad, comme cela se prononce en arabe, nous suivrons le nommage traditionnel du français : Mahomet

<sup>4</sup> La plupart des traductions françaises du Coran, ne sont pas d'un bon français. Nous reproduisons tel quel.

<sup>5</sup> Remarquons la répétition "ton" et pour "toi" qui n'était grammaticalement pas nécessaire, Allah fait tout pour Mahomet.

<sup>6</sup> Pour nous c'est le nom de Jésus (Jahwe sauve) qui montre Christ en relation avec Dieu. De plus les Écritures de l'ancienne alliance nous enseignent déjà : « Sois sur tes gardes en sa présence et écoute sa voix ; ne lui résiste pas, car il ne pardonnerait pas votre transgression, parce que mon nom est en lui. Mais si tu écoutes sa voix, et si tu fais tout ce que je dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis et l'adversaire de tes adversaires. » (Exode 23:21-22)

mais été donnée pour le bien de l'humanité.<sup>7</sup>

J'ai fait de ta communauté en vérité, la première et la dernière de toutes les communautés.

J'ai rendu l'admission publique dans votre Communauté impossible, sauf en témoignant en premier lieu que tu es **Mon serviteur et Messager**.<sup>8</sup> ...

**Je fais de toi le premier prophète créé et le dernier envoyé et le premier entendu dans ma cour.**<sup>9</sup>

Je t'ai donné sept textes, souvent répétés, que je n'ai donné à aucun autre Prophète avant toi.

Je t'ai donné les derniers versets de la sourate al-Baqara<sup>10</sup> qui constituent un trésor sous Mon Trône, **je ne les ai donnés à aucun autre Prophète avant toi.** ...

Je t'ai donné huit lots : l'islam, l'émigration (al-hijra), le Jihad, la Charité (al-sadaqa), le jeûne du Ramadan, le Commandement du Bien, et l'Interdiction du Mal ; et le jour où j'ai créé les cieux et la terre, J'ai rendu cinquante prières pour toi et ta Communauté obligatoires : C'est pourquoi établis-les, toi et ta communauté.<sup>11</sup>

Rapporté par Abu Hurayrah :

Quand on a demandé au Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) quand est-ce que le ministère du Prophète a été établi pour lui, il a répondu : «Lorsque l'esprit d'Adam n'avait encore rejoint son corps ». ( Tirmidhi Hadith, numéro 1516 - ALIM CD -ROM Version)

Les passages coraniques suivants ...

Puis **Adam reçut de son Seigneur des paroles**, et Allah agréa son repentir car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux. S. 2:37

<sup>7</sup> Nous conseillons le site [thereligionofpeace.com](http://thereligionofpeace.com) qui liste le taux de violence en cours dans le monde islamique.

<sup>8</sup> Les majuscules sont originales.

<sup>9</sup> Ici encore, Mahomet se donne les titres de la divinité

<sup>10</sup> La Sourate n.2 est composée de 286 versets, c'est la plus longue du Coran

<sup>11</sup> (Al-Sayyid Mahomet Ibn'Alawi al-Maliki, les doctrines et les croyances islamiques : Les prophètes dans Barzakh, le hadith d'Isra et Mi'raj, les mérites immenses de Al-Sham, la vision de Dieu, traduction et notes par le Dr. Gibril Haddad Foad [ Fondation As- Sunna d'Amérique 1999 deuxième édition ], pp 88-90 ; mise en caractères gras non originale.

Tous deux dirent: «O notre Seigneur, nous nous sommes fait du tort. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serions très certainement du nombre des perdants». S.7:23

... ont également été utilisés comme base pour cette narration<sup>12</sup> :

Al-Bayhaqi a cité la hadith suivante dans son livre " Dala'il un - Nu-buwwah " ( signes de la prophétie ) : Rapporté par Umar Ibn Al-Khat-tab :

Le Prophète a dit : «Quand Adam a commis le péché, il dit à Dieu : "O mon Seigneur, **je Te demande au nom de Mahomet de me pardonner**". Allah dit: "Ô Adam Comment as-tu connu Mahomet, car je ne l'ai pas encore créé?" Adam répondit: "O mon Seigneur, quand Tu m'as créé, **j'ai levé les yeux et j'ai vu inscrit sur les pieds du trône les mots: Il n'existe aucun Dieu digne d'adoration sauf Allah, et Mahomet est Son messenger**, je savais que **tu ne t'attachais pas à ton nom<sup>13</sup>, mais plutôt au nom de la plus chère de ta créature**. Allah répondit à Adam : "tu as bien parlé, Adam. **Mahomet est le plus cher de ma création. Je t'ai pardonné parce que tu as demandé au travers de Mahomet. Et je ne t'aurais pas créé, si ce n'avait été pour lui.**"

Cette hadith a été rapportée par al-Hakim qui l'a également classée comme Sahih (authentique). 'Abd ar-Rahman Ibn Zayd Ibn Aslam fait partie des propagateurs de cette hadith:

Al-Haythami a dit: « Cette hadith a été rapportée par At-Dabarani et dans sa chaîne de transmetteurs sont des gens que je ne connais pas, Al-Hakim s'est donc trompé en classant cette hadith comme sahih parce que lui-même a critiqué 'Abd ar-Rahman Ibn Zayd. Ibn Aslam dans son livre ad-Du'afa, alors comment peut-il affirmer l'authenticité de cette hadith après en avoir critiqué l'auteur?!

Comme nous le verrons plus loin, d'autres musulmans considèrent la narration

<sup>12</sup> ( Tafsir Ibn Kathir, partie 1, Sourate Al-Fatihah Sourate al-Baqarah, versets 1 à 141, abrégée par le Cheikh Nasib Ar-Rafa'i. [Al-Firdous Ltd, London : Deuxième édition 1998], p 107, fn 10; Mise en caractères gras par l'auteur de l'article)

<sup>13</sup> Si Allah ne s'attache pas à son nom, le Dieu de la Bible Lui s'y attache :

- Mais, je t'ai laissé subsister, afin que tu voies ma puissance, et que l'on publie mon nom par toute la terre ;
- Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain; Exode 9:16 ; 20:7a
- Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai point commandé... sera puni de mort. Deu 18:20

Le nom d'un homme (Mahomet) est donc plus important pour Allah que Son propre nom ! Pour nous chrétiens, le nom de Dieu est en Christ : Voici, j'envoie un ange devant toi, ... ne lui résiste point, parce qu'il ne pardonnera pas vos péchés, car **mon nom est en lui**. Exo 23:20-21

ci-dessus comme tout à fait valide.

Le Coran affirme que l'objet même de la prière d'Allah, de Ses anges, et des croyants n'est autre que Mahomet:

Certes, **Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui** et adressez [lui] vos salutations. Ceux qui **offensent Allah et Son messager**, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châ-timent avilissant. S. 33:56-57 <sup>14</sup>



Ce qui précède présente clairement Mahomet au centre de l'attention de tout le monde, y compris d'Allah!

Illustration de 1595 du livre 'La vie du Prophète' de Siyer-i Nebi. Le Prophète et ses compagnons avancent vers la Mecque, en présence des anges Gabriel, Michael, Israfil et Azrail. **Seul le visage du « Messager » n'est pas représenté !** idem pour les autres illustrations livre

Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des Salât surrogatoires: afin que **ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire**. S. 17:79

N'avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine? Et ne t'avons-Nous pas déchargé du fardeau qui accablait ton dos? Et **exalté pour toi ta renommée**? S. 94:1-4

L'écrivain sunnite G.F. Haddad commente ce dernier passage ainsi:

<sup>14</sup> Autres traductions aussi (en anglais et allemand) de cette sourate :

« Dieu et ses anges bénissent le prophète... »

« Allah et ses anges bénissent le Prophète ... et adressez-lui des salutations dignes »

Anglais : « *Indeed Allah and His angels bless the Prophet; O you who have faith! Invoke blessings on him and invoke Peace upon him in a worthy manner.* »

Allemand : « *Gewiß, Allah und Seine Engel sprechen den Segen über den Propheten. O die ihr glaubt, sprecht den Segen über ihn und grüßt ihn mit gehörigem Gruß.* »

«Et [N'avons-nous pas] exalté ta renommée ? » ( 94:4 ) Mujahid a déclaré: « Cela signifie que chaque fois que je [ Allah ] suis mentionné, tu [ Mahomet ] es mentionné... Al-Baydawi dit dans son Tafsir : **«Existe-il une plus grande élévation que d'avoir son nom qui accompagne le Nom (d'Allah) dans les deux phrases de confession (islamique), et d'avoir l'obéissance qui nous est due égal celle qui est due (à Allah)? »** (Le titre prophétique : Best of Creation)

Nous aurons plus à dire à ce sujet dans les sections suivantes:

Le Coran enseigne que Dieu n'a pas compté ses pas pour plaire à Mahomet:

Prière dans la « direction qui plaît au Messager » même si c'est son derrière que l'on montre au mont Morijah, lieu du temple de Jérusalem



Ton Seigneur t'accordera certes [Ses faveurs], **et alors tu seras satisfait.** S. 93:5 Et aussi

... Et Nous n'avons établi la direction de celui qui s'en retourne sur ses talons. **C'était un changement difficile**, mais pas pour ceux qu'Allah guide. Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. **Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît.**<sup>15</sup> Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous

<sup>15</sup> Mahomet a détruit les petites idoles de la Mecque, mais pas les grandes. Pour mon ami musulman, "prier en direction

soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. S. 2:143-144

Allah accordait même à Mahomet certains privilèges interdits à tous, comme le fait d'avoir plus de quatre épouses, de prendre en mariage la femme de son fils adoptif, ou d'échanger des femmes esclaves :

Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits, tout comme toi-même l'avais comblé: «Garde pour toi ton épouse et crains Allah», et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne que ta crainte. Puis quand (son fils adoptif) Zayd eut cessé toute relation avec elle, **Nous te la fimes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils<sup>16</sup> adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles.** Le commandement d'Allah doit être exécuté...

O Prophète! Nous t'avons rendu licite tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dote), ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destiné les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, - celles qui avaient émigré en ta compagnie -, ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se mari<sup>17</sup> avec elle: **c'est là un privilège<sup>18</sup> pour toi, à l'exclusion des autres croyants.** Nous savons certes, ce que Nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'y eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. S. 33:37; 50

---

de la Mecque montre l'unité de la prière". Unité ... certes, mais dans l'adoration païenne d'un ancien temple idolâtre.

<sup>16</sup> Selon la loi de Moïse, la loi s'applique aux prophète comme au simple homme. Mahomet aurait été condamné à mort : « Tu ne découvriras point la nudité de ta belle-fille. C'est la femme de ton fils: .... Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront tous deux punis de mort; ils ont fait une confusion: leur sang retombera sur eux. » Lev 18:15 ; 20:12

<sup>17</sup> **Encore aujourd'hui le « mariage » religieusement célébré par un imam sert de carte blanche dans certaines communautés musulmanes pour « sanctifier » une union temporaires.** Il est courant en Asie de se vendre pour quelques jours par un « *kawin sirih* » (mariage caché) à de riches musulmans du moyen-orient. Ce type de mariage n'est pas reconnu par le gouvernement indonésien. On est loin de la définition biblique du mariage :

« *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.* » Genèse 2:25

<sup>18</sup> Les prophètes de la Bible n'ont pas « droits » à ce genre de « privilèges » charnels : Ils étaient par contre persécutés, rejetés, et mis à mort, comme l'a été Christ, ... sans faire exception. (Mat 23:30-31,34,37)

**Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées.**

Voilà ce qui est le plus propre à les réjouir, à leur éviter tout chagrin et à leur faire accepter de bon

cœur ce que tu leur as donné à toutes. Allah sait, cependant, ce qui est en vos cœurs. Et Allah est Omniscient et Indulgent. S. 33:51 <sup>19</sup>



Kawin Sirih : Mariage temporaire célébré par un Imam

Selon les Hadiths, ce verset fut révélé pour satisfaire les désirs sexuels de Mahomet, lui permettant de coucher avec toute femme qui s'offre à lui:

Aïcha raconte:

**J'avais l'habitude de regarder d'en haut ces dames qui s'étaient rendues à l'Apôtre d'Allah et de dire, « une femme peut-elle se donner (pour un homme)?<sup>20</sup> »** Mais quand Allah a révélé : « Tu peux (O Mahomet) reporter (le tour de) celles que tu désires (de tes épouses<sup>21</sup>), puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées. ( voir s.33.51 ci-dessus ) J'ai dit ( au Prophète ) : **«Je sens que votre Seigneur se hâte dans l'accomplissement de vos souhaits et désirs.»** ( Sahih Al-

<sup>19</sup> Le verset suivant (52) montre qu'il n'est **plus permis** à Mahomet de prendre d'autres femmes ni de les **échanger**, à l'**exception des esclaves** qu'il possède.

Les « interdits » du Coran ressemble bien souvent à de nouveau passe-droits charnels ... mais pour les « pieux ».

<sup>20</sup> Ce n'est pas la première fois que nous voyons chez Aïcha des pensées vertueuses, qui seront bien vite étouffées par la réponse ou révélation de Mahomet.

<sup>21</sup> Le « de tes épouses » ne faisant pas partie du texte en arabe, on se demande si le mariage même polygame avait une quelconque importance.

**Aïcha** (qu'Allah soit satisfait d'elle) a rapporté: « Je me sentais **ja-louse des femmes qui se sont offertes au Messager d'Allah** ( que la paix soit sur lui) et je dis : **Est-ce que la femme ne se sent pas gênée de s'offrir à un homme?**» Puis, quand Allah, l'Exalté et Glorieux, a révélé ceci: ..., ( voir s.33.51 ci-dessus ) j'ai dit : **« Il me semble que votre Seigneur s'empresse de satisfaire<sup>23</sup> votre désir. »** ( Sahih Muslim, Livre 008, Numéro 3453<sup>24</sup> )

Etc, Etc, ... Hisham a rapporté des paroles similaires de son père concernant Aïcha. Voir Sahih Muslim, Livre 008, Numéro 3454

Par contre, Allah réprimande des gens restant trop longtemps dans les maisons de Mahomet, ou projetant se marier avec ses futures veuves après lui :

O vous qui croyez! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors, entrez. Puis, quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. **Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédié), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité.** Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau: c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs; **vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché<sup>25</sup>.**

Le Coran va même jusqu'à rendre le salut même de nos âmes dépendant entièrement de l'obéissance et dévotion à Mahomet :

<sup>22</sup> [islamicity.com/mosque/sunnah/bukhari/060.sbt.html#006.060.311](http://islamicity.com/mosque/sunnah/bukhari/060.sbt.html#006.060.311)

<sup>23</sup> La terminologie d'Aïcha « une femme, s'offrir à un homme, ... se rendre à..., se donner à..., s'empresse de satisfaire les désirs » confirme la nature purement charnelle des relations de Mahomet avec « ... ces dames ».

<sup>24</sup> [usc.edu/org/cmje/religious-texts/hadith/muslim/008-smt.php](http://usc.edu/org/cmje/religious-texts/hadith/muslim/008-smt.php)

<sup>25</sup> Le Coran considère donc le remariage d'une veuve (du Messager) comme un 'énorme péché', alors que la Bible l'autorise. Aïcha était veuve à l'âge de 18 ans environ. Ce n'est certainement par miséricorde que le Messager a marié des femmes, et n'a pas permis qu'elles se remariant pour le reste de leur vie.

*Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut; seulement, que ce soit dans le Seigneur.* 1Cor 7:39

Dis: «Si vous aimez vraiment Allah, **suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés**. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. S. 03:31

Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. **Ils M'adorent et ne M'associent rien** et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers. Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et **obéissez au messager, afin que vous ayez la miséricorde**. S. 24:55-56

Surprise ! Après avoir ordonné aux croyants de servir Allah et de ne pas associer d'autres personnes à Sa divinité (v. 55), le Coran exhorte alors à obéir à Mahomet, sans se soucier de mentionner qu'il faut obéir au Messager – le dieu islamique (v.56 ). Mahomet est ainsi catapulté dans le Panthéon d'Allah.

Voici un autre fait choquant : Bien qu'il soit aussi écrit d'obéir au Messager seulement, sans mention d'obéissance à Allah, il n'existe - à notre connaissance - aucune sourate du Coran ordonnant: « Obéissez à Allah », sans l'ajout de « et au messager ». **Cela signifie que l'Écriture musulmane ordonne l'obéissance à Mahomet plus souvent qu'elle ne l'exige pour Allah !**

Le Coran affirme aussi que Mahomet lui-même a le pouvoir de déclarer une chose *halal* ou *haram* - autorisée ou interdite. Nous y avons déjà fait allusion, mais c'est encore plus explicite ici:

**Combattez ceux** qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, **qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit** et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation<sup>26</sup> par leurs propres mains, après s'être humiliés. S. 09:29

... **Ils ne seront pas croyants aussi longtemps** qu'ils ne **t'auront demandé de juger de leurs disputes** et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que **tu auras décidé**, et qu'ils **se soumettent complètement [à ta sentence]**. S. 4:65<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Taxe par tête

<sup>27</sup> Certaines traductions (Ali Quli Qarai) disent « t'établir juge sur leur disputes ». *They will not believe until they make you a judge in their disputes.*

**Le butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger,** vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux; mais Allah, donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent. **Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger,** appartient à Allah, **au Messenger,** aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. **Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en;** et craignez Allah car Allah est dur en punition. S. 59:6-7<sup>28</sup>

Ainsi, le Coran stipule qu'un aspect nécessaire de l'obéissance à Allah est d'obéir à ce que commande Mahomet et de s'abstenir de ce qu'il défend. C'est seulement en lui étant entièrement soumis ( 4:65 ), que l'on peut être de vrais croyants. Le terme arabe signifie soumission volontaire complète, corps (cœur) et âme. Cela ne doit pas être une soumission superficielle. Elle est associée à la menace d'Allah qui punit sévèrement ceux qui n'ont pas obéi.

«[ils n'ont pas] accepté ce que le Messenger [leur] donne; et ne se sont pas abstenus de ce qu'il [leur] interdit. » ( S. 59:7 ; 9,29) .

Le commentaire de Mahomet de citations religieuses rend la chose encore plus interpellante:

« Les Juifs disent: 'Uzayr est fils d'Allah' et les Chrétiens disent: 'Le Christ est fils d'Allah'. Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse! Comment s'écartent-ils (de la vérité)? **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah,** alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. » S. 9:30-31

En ce qui concerne S. 9:31, Ibn Kathir précise que Mahomet aurait dit que les Juifs et les Chrétiens ont divinisé leurs rabbins et leurs moines en donnant à ces derniers leur allégeance et une obéissance totale.

<sup>28</sup> En traitant « le butin » comme « ce qui a été restauré » le Coran semble justifier le pillage, et donne la Seigneurie à Mahomet.. Autres traductions : *Und das, was ALLAH Seinem Gesandten von ihnen zur Beute machte, ... (Amir Zaidan) Whatever God has given to His Messenger as spoils from them is by His grace; ... (Wahiduddin Khan) The spoils that Allah gave to His Apostle from them... (Ali Quri Qarai).*

Pourtant, Mahomet n'a eu aucun problème à exiger de ses propres partisans ce même genre d'obéissance aveugle et d'allégeance! Si se soumettre aveuglément aux caprices et aux diktats des rabbins et des moines est une adulation de l'Homme, un acte d'adoration, alors les musulmans adorent et défient Mahomet de la même manière. Et ils le font sur ordre de Mahomet. Pire encore, selon Mahomet, ils le font sur ordre explicite d'Allah, ce qui signifie que c'est Allah qui exige des musulmans la déification et le culte de Mahomet !

Note: Nous ne trouvons nulle part dans la Bible un commandement ordonnant l'obéissance des rabbins ou des moines ou même des prophètes, selon le modèle coranique pour Mahomet. Le Coran va largement au-delà de tout ce qui se trouve dans les écritures juives ou chrétiennes.

Pour éviter tout malentendu, soulignons encore le fait que notre critique ne réside pas en ce que le Coran ordonne d'obéir à un prophète. D'autres modèles religieux consacrent des principes d'obéissance autant aux autorités civiles que spirituelles. Dans le principe, toutes les religions cherchent à ne pas laisser croître l'anarchie, mais à établir un ordre dans la société, et un respect de ceux qui sont dans une position d'autorité.

La Bible exhorte les croyants à être soumis aux lois des gouvernements (Romains 13), et ordonne d'obéir de plein gré aux conducteurs spirituels de l'assemblée « afin qu'ils fassent leur service avec joie, et non en gémissant ». (Cf. Hébreux 13.17)

Il demeure que cette obéissance aux autorités humaines et même à celles spirituelles, est toujours conditionnelle, et jamais absolue. <sup>29</sup>

*... Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. (Actes 5:29)*

Le point central de tout ce débat, c'est que Mahomet est mis au même niveau qu'Allah. Exemple : La parole de Mahomet (hors Coran) doit être obéie comme celle d'Allah (dans le Coran). La destinée éternelle des croyants est dépendante de leur obéissance au Messager en toutes choses. Ceci constitue de fait une déification, par nature blasphématoire .

Autre observation très importante : Prêtez une attention particulière à la formulation de la première moitié de la Sourate 59:6-7 dans la traduction anglaise (Evil), ne dit pas: «ce qu'Allah a accordé au messager», c'est donner à Mahomet ce qui appartient en propre à Dieu (et il peut certainement donner à qui il veut ). Au contraire, le passage utilise deux fois le mot « restituer »<sup>30</sup>, c'est à

---

<sup>29</sup> De plus, la Bible ne cache pas que même un « vrai » prophète peut un jour profiter de sa position pour contredire la Parole de Dieu. Voir l'histoire de l'homme de Dieu et du vieux prophète de Béthel (1 Rois 13). Dans ce cas encore, c'est la Parole de Dieu qui prévaut, et qui, finalement, se réalise.

<sup>30</sup> Un ami musulman me signale que « le prophète et ses compagnons étaient chassés de la Mecque sans pouvoir emporter leur biens » et que « le verbe utilisé signifie d'avantage "accorder" que "restituer" »... n'excluant donc pas complètement l'idée de « restitution ».

dire que cela appartenait légalement déjà à Mahomet. Ici, les armées musulmanes conquièrent des villes et pays étrangers . Et le Coran qualifie cette action ou ce processus de « restauration pour Mahomet » de ce qui lui appartient en propre, à Mahomet, et non à Allah. C'est un incroyable blasphème, en particulier lorsque l'on compare cela avec le concept biblique exprimé dans des passages comme:

*Les terres ne se vendront point à perpétuité; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants. Lévitique 25:23.*

*Psaume de David. A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, Le monde et ceux qui l'habitent! Car il l'a fondée sur les mers, Et affermie sur les fleuves. Psaume 24:1-2 voir aussi 89:11*

*O roi, tu es le roi des rois, car le Dieu des cieux t'a donné l'empire, la puissance, la force et la gloire; il a remis entre tes mains, en quelque lieu qu'ils habitent, les enfants des hommes, les bêtes des champs et les oiseaux du ciel, et il t'a fait dominer sur eux tous: .... Daniel 2:37-38 voir aussi 4:24-26*

Revenons à notre examen des passages coraniques, nous réalisons bien que ces éléments ne sont pas entièrement explicites. Les passages qui précèdent ne définissent pas Mahomet dans le sens que le mot 'Dieu' ou 'divin' ne lui soit jamais appliqué. Néanmoins, de fait, la position d'autorité de Mahomet est la même que celle d'Allah - un croyant a le devoir d'obéir à Mahomet exactement comme il a le devoir d'obéir à Allah. Ces passages (parmi d'autres) jettent certainement les bases sur lesquelles les musulmans allaient ultérieurement bâtir leur vénération à Mahomet, les rendant obsédés par leur prophète. Cela les conduisit ensuite à en faire une sorte de dieu.

Mais il existe une référence claire qui affirme la divinité de Mahomet :

« Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur, pour que vous **croyez en Allah et en Son messager**<sup>31</sup>,

- que vous l'honoriez,
- reconnaissiez Sa dignité,
- et Le glorifiez matin et soir. »

S. 48:8-9 [ traduction française : Hamidullah ]

*... so that you believe in Allah and His Messenger and that you sup-*

<sup>31</sup> Selon la même traduction (fr.hamidullah), le messager s'écrit aussi parfois avec un M majuscule. Les traductions anglaises du Coran mettent constamment un M (Messenger), ou un A (Apostle) pour Mahomet.

*port him, revere him (Prophet Muhammad), and exalt Him (Allah), at the dawn and in the evening. [ traduction anglaise : Qaribullah]*

*... auf daß ihr an Allah und Seinen Gesandten glauben und ihm helfen und ihn ehren und Ihn (Allah) morgens und abends preisen möget. [traduction allemande : Aburida]*

Dans ce texte, le référent le plus proche, l'antécédent des pronoms n'est pas Allah, mais Mahomet. En d'autres termes, ce texte est rédigé de telle manière que c'est Mahomet qui est vénéré et loué, ainsi que glorifié !

L'utilisation dans les pronoms des minuscules (pour le prophète) ou majuscules (pour Allah) dans 9 traductions françaises, anglaises et allemandes du Coran, nous renseignent sur l'interprétation contemporaine des 3 derniers commandements de cette sourate :

- L'honneur ou aide (*support / helfen*) concerne presque toujours le Messenger [8/9]
- Reconnaître Sa dignité (*revere / ehren*) concerne soit le Messenger [6/9], soit le Allah [3/9]
- La glorification (*exalt / preisen*) concerne toujours Allah [9/9]

L'écrivain chrétien contemporain 'bdallah Abd Al-Fadi écrit: <sup>32</sup>

Ainsi, cette phrase [traduite] est perturbée par un changement soudain, on s'adresse au début à Mahomet et ensuite à une autre personne. De plus, le pronom accusatif dans 'supporter et révéler'<sup>33</sup> désigne, sans aucun doute Mahomet, qui a été mentionné plus tôt, et non pas à Dieu, ce que le traducteur anglais a bien compris. Mais « le glorifier » se référerait à Dieu (?!). Le verset entier est équivoque. le lecteur ne peut pas espérer comprendre le vrai sens de l'arrangement de ces mots. <sup>34</sup>

<sup>32</sup> Light of Life, PO Box 13, A- 9503 Villach, Autriche ], pp 182-183 )

<sup>33</sup> L'original comme les traductions anglaises et allemandes disent : 'Supporter et révéler' au lieu de 'honorer et reconnaître Sa dignité'

<sup>34</sup> Un ami musulman me renseigne sur ce v.9 : « Ce verset ne parle que de dieu, le ET (entre chaque ordre) est très important car il fait référence au premier sujet qui est Dieu. ». Cette interprétation semble toutefois ultra-minoritaire au regard des commentaires sur internet et de l'utilisation des minuscules dans les traductions.

• Il me semble au contraire que Mahomet, est mis au v.9 au même niveau qu'Allah, comme encore environ une trentaine de fois ailleurs dans le Coran.

• Le contexte proche appuie cette juxtaposition totale du Messenger avec Allah : v. 8 **croyez en Allah et en Son messenger...** v.10 : Ceux qui **te prêtent serment** d'allégeance ne font que **prêter serment à Allah...** v.13 : Et quiconque ne **croit pas en Allah et en Son messenger...** v.17 Et quiconque **obéit à Allah et à Son messenger**

c'est *kufr* (incrédulité / mécréance) de prétendre pouvoir supporter, révéler, et donner gloire du matin au soir à Mahomet, car la gloire ne revient qu'à Dieu seul.

Mais c'est aussi de la mécréance que d'adresser cette déclaration à Dieu, puisque le Dieu Tout-Puissant n'a pas besoin de support ni d'aide !

G.F. Haddad reconnaît la confusion et admet que certains, sinon plusieurs musulmans n'ont pas hésité à attribuer tous ces ordres à Mahomet :

«Afin que vous ( l'humanité ) puissiez croire en Allah et en Son messager, et l[L]'honorer, et l[L]e révéler, et l[L]e glorifier à l'aube et à la tombée du jour » ( 48:9 ). An-Nawawi dit que les commentateurs confirmés du Coran ont donné deux lignes d'explication sur ce verset :

- Un groupe donnent au trois pronoms personnels "lui" un référent unique, à savoir, indifféremment Allah (Lui) OU LE PROPHÈTE (lui),
- L'autre groupe distinguent deux référents, à savoir, le Prophète pour les deux premiers ordres (honorer et vénérer), et Allah pour le dernier (glorifier).

Le premier groupe justifie que les pronoms désignent le Prophète en expliquant le « glorifier » ( tusabbihuhu ) comme «déclarer dépourvu d'attributs inappropriés et prier pour lui ». (Le titre prophétique " Le meilleur de la création»)

Un autre verset affirme même que Dieu accordera à Mahomet une position de gloire et de louange :

« Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des Salât sur-érogatoires: afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire. » S. 17:79<sup>35</sup>

Les narrations affirment que Mahomet se verra accorder cette position le dernier jour :

<sup>35</sup> Soulignons que la sourate 17:79 ne dit pas expressément que cette position de louange sera donnée à Mahomet, puisque le texte laisse une certaine place au doute:

« Et comme pour la nuit, garde le vigile d'une partie de celui-ci, comme une œuvre surérogatoire pour toi, **il se peut** que ton Seigneur te ressuscite en place d'une station de louange. » Arberr

• Le texte dit que Mahomet **peut** recevoir cet honneur, ceci implique qu'il n'en est pas certain qu'il le sera définitivement. Néanmoins, le hadith dont nous avons parlé plus tôt ne dit pas qu'Allah lui accorde ce poste, même si cela pose encore d'autres problèmes car il y a des récits qui nient que Mahomet va intercéder pour ses disciples .

« Et lors d'une partie de la nuit, priez Tahajjud une prière en plus pour toi, bientôt, ton Seigneur t'élèvera à une position de grande gloire. » (Shakir)

Rapporté Omar Abdullah bin '

Le Prophète a dit : «Un homme ne cesse de demander des choses aux autres que lorsque ce qu'il arrive sans aucun morceau de chair sur son visage au Jour de la Résurrection. » Le Prophète a ajouté: « Le Jour de la Résurrection, le soleil viendra près ( les gens ) à un point tel que la sueur atteindra jusqu'à leurs oreilles, de sorte que, lorsque tous seront dans cet état, ils demanderont de l'aide à Adam, puis à Moïse, puis à Mahomet ». Le sous-narrateur ajoute: « Mahomet intercédera auprès d'Allah pour juger les gens. Il fera de la sorte jusqu'à ce qu'il tienne l'anneau de la porte ( du Paradis ), et alors Allah l'exaltera à Maqam Mahmoud (le privilège d' intercession) »...( Sahih Bukhari, Volume 2, livre 24, numéro 553 )

Cela suggère essentiellement, qu'Allah fera de sorte que tous chercheront l'intercession de Mahomet afin que ce dernier puisse devenir l'objet de louange et la gloire de tous!

Pour nous, c'est Christ, né d'une vierge, et vivant aujourd'hui, le seul intercesseur auprès du Père :

*Qui les condamnera? **Christ est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous!** Romain 8:34*

*Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un **avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.***

Ainsi, le Coran fournit assez de matière pour conduire les musulmans à faire de Mahomet un personnage semi-divin.

Cela deviendra plus évident dans les articles suivants où nous verrons comment les musulmans citent certains de ces mêmes passages pour défendre leur obsession et amour sans borne pour Mahomet...

**Annonce : Site Internet [Vigi-Sectes.org](http://Vigi-Sectes.org)**

Vigi-Sectes recherche des volontaires pour migrer le site internet sous WordPress, et le faire vivre. Contacter [admin@vigi-sectes.org](mailto:admin@vigi-sectes.org)

## La scientologie reconnue comme une religion en Grande-Bretagne <sup>36</sup>

LONDRES, 11 décembre (Reuters)

La Cour suprême britannique a donné raison à une femme qui souhaite se marier dans une chapelle de l'Église de scientologie, en reconnaissant à cette dernière le statut de religion et à ses chapelles celui de lieu de culte. Louisa Hodkin s'était pourvue en justice car les autorités civiles avaient refusé de reconnaître la chapelle comme un lieu où peuvent être célébrés des mariages, en s'appuyant sur le jugement d'un tribunal datant de 1970 qui statuait que la scientologie ne comporte pas de culte religieux.

La Cour suprême a considéré que ce jugement n'était plus valable car il reposait sur une définition du culte religieux limitée à « la vénération d'un Dieu ou d'un Être suprême ».

« La religion ne doit pas être limitée aux religions qui reconnaissent une divinité suprême »

écrit Lord Toulson, un des juges du tribunal, dans la présentation de la décision.

« Le faire serait une forme de discrimination inacceptable dans la société d'aujourd'hui »

ajoute-t-il, soulignant qu'une telle définition excluait des religions comme le bouddhisme. La Cour suprême conclut qu'il n'est pas du ressort de l'État civil de se mêler des « **subtilités théologiques et liturgiques** » et que les chapelles de l'Église de scientologie doivent être enregistrées comme des lieux de célébration des mariages.

### **NDLR : Un attachement soudain aux valeurs bibliques ?!**

Ron Hubbard a terminé sa vie en compagnie de sa 3<sup>ème</sup> épouse, sans avoir jamais eu de vie maritale exemplaire : Il fut pendant un temps marié à 2 femmes, il avait plus tard une armada de jeunes adolescentes comme « gardes du corps » lors de ses croisières en mer.

Plus grave encore, il a trouvé son inspiration parmi les sources les plus opposées aux valeurs intrinsèques du mariage: la *Golden Dawn* en compagnie d'Aliester Crowley. Celui-ci, était magicien et occultiste britannique, connu comme « The Great Beast 666 » (La Bête), et parfois surnommé « l'homme le plus pervers du

<sup>36</sup> Estelle Shirbon, Tangi Salaün pour le service français, édité par Gilles Trequesser - Pour cette dépêche en anglais: [ID:nL6N0JQ24H]

monde ». Fils d'une riche famille protestante fondamentaliste, il abjura la foi chrétienne à l'adolescence, après la mort de son père. Initié au sein de la Golden Dawn, il s'en détacha pour poursuivre sa propre voie ésotérique, basée sur une « magie sexuelle » sans tabou. Il fut chassé de Sicile après divers scandales. Il continua ses errances et mourut suite à sa forte consommation de drogues dures.

Ses enseignements sont exprimés comme la Loi de Thelema. Son « Livre de la Loi » fut reçu en trois chapitres, chacun écrit en une heure, à partir de minuit, d'une entité spirite nommée Aiwass, à laquelle il se référera plus tard comme son Saint Ange Gardien personnel.

« Fais ce que tu voudras sera le tout de la Loi » Liber AL I:40  
« L'amour est la Loi, l'amour sous la volonté » AL I:57  
« **Il n'y a d'autre Loi que Fais ce que tu veux** » AL III:60

Nous recommandons le livre de Paul Ranc à ce sujet, « La scientologie, une secte dangereuse » dont voici un extrait :

« Crowley... fit connaissance en effet avec un alchimiste réputé, membre de la redoutable secte satanique Golden Dawn (Aube Dorée). Ce fut le début d'une sombre carrière.

*L'Hermetic Brotherhood of the Golden Dawn* in the Outer appelée Golden Dawn, fut fondée en 1887 par quatre membres de la *Societas Rosicruciana in Anglia*. Le but de cette dissidence était de prolonger l'enseignement «spirituel et intellectuel» de la Théosophie de Mme H. P. Blavatsky, mais dépouillé en grande partie de son contenu orientaliste. Il s'agissait donc d'une nouvelle sagesse occulte de type occidental.

Mais Crowley ne fut pas seulement le chef de la *Golden Dawn* il s'affilia aussi à l'O.T.O.<sup>37</sup>. (*Ordo Templis Orientis*). L'O.T.O. se définit comme un «ordre initiatique fraternel» ouvert à tous les hommes. Il a pour

but de transmettre le «courant magique» et a pour devise: «Fais ce que tu veux sera la plénitude de la loi». Fondé en 1905 par Karl Kellner (1850-1905), un occultiste- maçon de haut grade, l'O.T.O. devint un ordre influent et des hommes comme Papus (Martinisme), Rudolf Steiner (Anthroposophie) et Harvey Spencer Lewis (Rose-Croix AMORC) reçurent des «Chartes», c'est-à-dire qu'ils furent initiés aux rites de l'O.T.O. En 1912, Crowley devint le chef de la branche anglaise avant de devenir en 1922 le Maître de l'Ordre. L'O.T.O. existe toujours, notamment aux États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle- Zélande. L'ordre est aussi présent en France, dans la région parisienne, en Bretagne et en Gadeloupe.

**Toute la vie de Crowley ne fut que scandales et excès de tous genres, surtout dans le domaine sexuel. Sa femme tomba dans la folie après avoir donné naissance à deux enfants.**

**Crowley mourut en 1947 dans des conditions effroyables, victime de sa**

<sup>37</sup> Fondée en 1865 à Londres, cette association de type rosicrucien était uniquement réservée aux membres de la Franc-Maçonnerie (S.R.I.A.). Cf. P. Ranc, *La Rose-Croix, mythe ou réalité?*, p. 91, Editions Contrastes, St-Légier, 1985; voir aussi P. Ranc, *Le bonheur à tout prix*, pp. 69-73.

**vie débridée et de la consommation d'héroïne. Comment L. Ron Hubbard a-t-il pu tomber dans les griffes de la *Golden Dawn* et de l'O.T.O., l'une des sectes initiatiques les plus dangereuses?** En faisant connaissance avec un brillant chimiste expert en explosifs, nommé John Parsons. Mais, et cela personne ne le savait, c'était un occultiste de haut niveau, «il croyait au diable, à la magie noire et aux pouvoirs des esprits malins». Dans ce milieu occulte et sataniste, L. Ron Hubbard fut initié aux rites de l'O.T.O. Hubbard mena dans cette communauté une vie dissolue et coucha avec toutes les femmes, y compris la compagne de Parson, une certaine Sara Elisabeth Northrup, dite Betty, alors âgée de dix-huit ans seulement! Bien entendu, cette «liaison torride» provoqua des tensions. **Pire, Parsons et Hubbard pratiquèrent la magie noire à haut niveau dans l'espoir de créer un «enfant de lune». Russell Miller rapporte cet épisode de la façon suivante: «Le projet en question portait sur une expérience de ma-**

**gie noire sans précédent jusqu'alors: avec le précieux concours de son nouvel ami (Hubbard, NdR), Parsons voulait entreprendre la création d'un «enfant de lune», l'être magique, «plus puissant que tous les rois de la Terre», l'Antéchrist doué d'un intellect supérieur «conçu en dehors des manières propres à l'homme et dépourvu d'une âme humaine»** dont Crowley avait prophétisé la naissance quarante ans auparavant dans son Livre de la Loi. **Pour trouver la mère de ce Messie satanique, Parsons prévoyait rien de moins que d'invoquer l'esprit de la «prostituée» Crowley, lit-on dans un livre de la *Golden Dawn*, était la brebis galeuse des adeptes de la *Golden Dawn* qui le considéraient pour ce qu'il était à savoir un traître, doublé d'un psychopathe et d'un mégalomane de première grandeur, de surcroît homosexuel, pédophile et toxicomane, sans compter qu'il s'était engagé dans la voie de la magie satanique.»**

Si ce n'est pas le rôle de l'État civil de regarder d'un peu plus près les « **subtilités théologiques et liturgiques** » de satanistes notoires, et si ce n'est pas non plus son rôle de comprendre la signification du terme « mariage »<sup>38</sup>, alors comment celui-ci peut statuer sur le sujet, jusqu'à en légiférer et le célébrer?

Une chose est sûre, ce devrait au moins être son rôle de bien connaître l'histoire de cette secte et de son fondateur, de ses méfaits, de sa capacité machiavélique et subversive, ainsi que les nombreuses plaintes de ses victimes.

Le mariage est un des premiers commandements judéo-chrétiens de l'humanité (Genèse 2:25). Accorder du crédit au mariage scientologue, ne relève plus de « subtilité liturgique » mais d'une reconnaissance positive de cette secte et de l'inspiration de ses « pères ».

**« Non discrimination » rime parfois avec « non discernement, égarement et dégradation ».**

Éric Podico

<sup>38</sup> Les dominos tombent, de plus en plus de pays reconnaissent désormais le « mariage » homosexuel : Pays-Bas (2001), Belgique (2003), Espagne (2005), Canada (2005), Afrique du Sud (2006), Norvège (2009), Suède (2009), Portugal (2010), Islande (2010), Argentine (2010), Danemark (2012), Uruguay (2013), Nouvelle-Zélande (2013), France (2013), et partiellement: USA, Brésil. Source <http://www.bbc.co.uk/news/world-21321731>

## L'amour fraternel des Témoins de Jéhovah

*Pour ce qui est de l'amour fraternel, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive; car vous avez vous-mêmes appris de Dieu à vous aimer les uns les autres, et c'est aussi ce que vous faites envers tous les frères dans la Macédoine entière. Mais nous vous exhortons, frères, à abonder toujours plus dans cet amour. 1Th 4:9-10*

La congrégation des Témoins de Jéhovah dans les Philippines a été fondée en 1912, lorsque le président de la Watchtower Bible and Tract Society, Charles T. Russell, a donné une conférence à Manille. En 2011, il avait aux Philippines 176001 membres des Témoins de Jéhovah, appelés « publishers », composant 3091 congrégations. Leur célébration annuelle du « Mémorial de la mort du Christ », avait attiré 541 214 personnes cette même année.



Le typhon qui a frappé dans les terres le 8 novembre 2013 a été une des tempêtes tropicales les plus ravageuses jamais connue. Des millions sont touchés, des milliers sans abris, et les morts ne sont pas encore comptés. Les demandes d'aide affluent.

Par contre, selon le courrier interne de Brooklin pour les congrégations de Témoins de Jéhovah mondiales, les philippins n'ont pas besoin de dons de nourriture, de vêtements ou d'autres choses.

A TOUTES LES CONGREGATIONS

Re : Secours pour la catastrophe aux Philippines

Chers frères :

De nombreux proclamateurs ont demandé comment contribuer à l'effort de secours actuel concernant les catastrophes récentes aux Philippines. **Ne sous-estimez jamais l'effet bénéfique que vos prières** peuvent avoir sur les frères dans une région qui a été frappée par une catastrophe. (2 Cor. 1:8-11) Vous pouvez également vous sentir motivés pour exprimer votre préoccupation par un don. Le numéro de Notre Ministère du Royaume de Novembre 2005, page 3, précisait : **"Il est recommandé que les dons faits pour l'assistance humanitaire et pour les secours soient faits au nom de l'œuvre effectuée dans le monde entier. Ces fonds seront utilisés pour apporter les secours ainsi que pour faire avancer les besoins spirituels de la fraternité chrétienne.** Si, pour une raison quelconque, une personne souhaite faire un don séparé de l'œuvre, il sera toujours accepté et utilisé partout où il y a un besoin urgent d'aide. Cependant, **il serait souhaitable que ces dons soient faits sans restrictions quant au lieu où comment ces fonds peuvent être utilisés."** De plus, à ce jour, **il n'est pas nécessaire de faire des dons de nourriture, de vêtements ou d'autres choses.** Si ces besoins apparaissaient dans le futur, vous en seriez informés en conséquence.

Recevez tout notre amour chrétien chaleureux.

Vos frères,

cc : Surveillants itinérants. PS Coordinateur du collège des anciens : Merci de prendre des dispositions pour que cette lettre soit lue à la Salle du Royaume, à la première réunion qui suit sa réception. Ensuite, vous pourrez la mettre sur le panneau d'affichage.

Comment interpréter ce message « d'amour chrétien chaleureux » :

En gros, l'argent c'est pour l'Œuvre... (Comprendre : pour ce que la Société Watch Tower veut bien en faire) pour le reste, les prières suffiront. Le « Royaume » dont parle les TdJ semble ne pas être celui dont nous parle Christ.

*...Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ...  
(Matthieu 25:34-36a)*

**Veuille cette caricature de l'amour chrétien, nous remettre en cause dans la manière dont nous manifestons notre amour, et nous servir d'exemple à ne pas suivre.**

Éric Podico

## Responsables régionaux

### France-région Alsace

**Robert SCHROEDER**,  
23 Place de l'Esplanade,  
F-67000 Strasbourg  
Tél. +33 (0) 388 61 12 66  
robert.schroeder@vigi-sectes.org

### France-région Bretagne

**Frank VAN MUYLEM**, 4 allée des Rosiers,  
F-35120 Baguer-Morvan  
Tél. +33 (0) 299 48 15 21

### France-région Aquitaine

**Patrice GARRIGA**,  
Les Secheries, Appt 27,  
3 rue Simone de Beauvoir, F-33130 Bègles  
patrice.garriga@vigi-sectes.org

### France-région Provence/Côte d'Azur

**Pierre ODDON**, rue Marie-Curie  
F-07000 Saint-Julien-en-Saint-Alban  
Tél. +33 (0) 963 29 57 59  
pierre.oddon@vigi-sectes.org

### France-région Limousin/Auvergne

**Patrick DE BERNARD**  
139 allée de l'Espérance  
F-46400 Saint-Céré  
Tél. +33 (0) 565 38 01 97  
patrick.de.bernard@vigi-sectes.org

### Belgique

**Jacques LEMAIRE**  
100 rue des Déportés, B-6180 Courcelles  
Tél. +32 (0) 71 45 56 23  
jacques.lemaire@vigi-sectes.org

### Allemagne

**Lothar GASSMANN**  
39 Am Waldsaum, D-75175 Pforzheim  
lothar.gassmann@vigi-sectes.org

### Président et Webmestre

**Éric PODICO**  
3 Chemin du Foiset,  
F-74200 Anthy-sur-Léman  
Tél. +33 (0)963208775  
eric.podico@vigi-sectes.org

### Afrique

**Bitang a Bambaé Stephen Geraldin**  
BP 12252 – Douala – Cameroun  
bbsg@vigi-sectes.org

### Suisse

**Cédric SCHWAB**,  
chemin de Boissonnet 32  
CH-1010 Lausanne  
Tél. +41 (0) 21 652 19 11  
cedric.schwab@vigi-sectes.org

### France-région Rhône-Alpes

**Jean-Paul REMPP**  
Les Sérénides, 105 Ch. du Grand  
Revoyet  
F-69600 Oullins  
Tél. +33 (0) 478 86 00 69  
Fax. +33 (0) 472 39 15 22  
jean-paul.rempp@vigi-sectes.org

### Japon

**Pascal ZIVI**, Nishi oka 3jo13 Chome 5-  
5, Sapporo-shi Toyohira-ku,  
Hokkaido – Japon  
pascal.zivi@vigi-sectes.org